
Plan *québécois*
des infrastructures

2014-2024

Plan *québécois*
des infrastructures

2014-2024

Plan québécois des infrastructures 2014-2024

Dépôt légal - Juin 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-70703-5 (imprimé)
ISBN 978-2-550-70704-2 (en ligne)

Message du président du Conseil du trésor

Des investissements de 90,3 milliards de dollars, gérés de façon rigoureuse et responsable au profit des Québécois et du développement économique

Notre gouvernement s'est engagé à gérer les infrastructures publiques de façon rigoureuse et responsable afin de favoriser la croissance économique du Québec tout en privilégiant les choix qui assureront la pérennité de l'ensemble des actifs immobiliers et routiers.

En tant que président du Conseil du trésor, j'ai l'ambition que les investissements en infrastructures publiques répondent aux besoins prioritaires de la population, en particulier des clientèles vulnérables, tout en constituant un puissant levier de développement économique.

Dans un contexte de gestion rigoureuse des dépenses publiques, nous avons priorisé les projets d'infrastructures répondant aux deux critères suivants :

➤ **Des engagements pour contrer la vétusté et pour assurer la sécurité des citoyens**

Le gouvernement annonce des investissements importants et nécessaires afin de contrer la vétusté des actifs essentiels à la prestation de services de qualité à la population. Ainsi, c'est plus de 50,6 milliards de dollars qui sont alloués au maintien, à la réfection et au remplacement de l'ensemble du parc d'actifs gouvernementaux, tant sur les routes et dans les écoles que dans les hôpitaux.

➤ **Des engagements pour le développement économique**

Nous donnons suite à nos engagements en matière de développement économique et de création d'emplois.

Ainsi, le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 entend donner une impulsion aux grands projets routiers ainsi qu'au déploiement de la Stratégie maritime et à la relance du Plan Nord. Ces choix permettront de créer ou de maintenir plus de 53 000 emplois et assureront la mise en œuvre d'une stratégie de développement à long terme dont les effets se feront sentir dans toutes les régions du Québec.

La transparence au premier plan

Cette gestion rigoureuse et responsable des investissements en infrastructures publiques sera accompagnée d'une transparence exemplaire.

Voilà pourquoi nous mettons en place des pratiques nouvelles afin de présenter de façon transparente et réaliste les ressources investies dans nos infrastructures.

Ainsi, pour la première fois, le gouvernement du Québec joint au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 la liste de tous les projets de 50 millions de dollars et plus. Cela permettra aux contribuables d'avoir un portrait clair des ressources consacrées aux grands projets dans lesquels ils investissent une part importante de leurs impôts.

Avec le Plan québécois des infrastructures 2014-2024, nous ferons la démonstration que la rigueur, la prospérité et la transparence dans l'utilisation des fonds publics se conjuguent pour assurer un meilleur avenir pour tous.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Martin Coiteux

Table des matières

Introduction	9
---------------------------	----------

PREMIÈRE PARTIE :

Une approche rigoureuse et transparente pour la gestion des projets	11
--	-----------

1.1 Une planification responsable et transparente	11
1.1.1 La publication d'une liste de projets	11
1.1.2 La gestion responsable et la constitution d'une enveloppe centrale.....	12
1.1.3 Accélération de projets pour relancer l'économie	12
1.1.4 Une planification rigoureuse.....	12
1.2 Les catégories d'avancement et les types d'investissement des projets	13
1.2.1 Les catégories d'avancement.....	13
1.2.2 Les types d'investissement.....	15
1.3 D'autres mesures prévues en 2014-2015	16
1.3.1 La gestion du parc d'actifs.....	16
1.3.2 Le plan annuel de gestion des investissements en infrastructures publiques	17

DEUXIÈME PARTIE :

Des infrastructures répondant aux besoins des Québécois.....	19
---	-----------

2.1 Des infrastructures modernes et sécuritaires pour soutenir le développement économique	19
2.1.1 Des infrastructures modernes et sécuritaires.....	20
2.1.2 Des infrastructures pour soutenir le développement économique	20
2.2 Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 : des investissements dans tous les secteurs d'activité	21
2.2.1 Les transports	23
2.2.2 La santé et les services sociaux.....	23
2.2.3 L'éducation	23
2.2.4 L'enseignement supérieur et la recherche	24
2.2.5 La culture	24
2.2.6 Les infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	24
2.2.7 Les logements sociaux et communautaires	24
2.2.8 Les édifices gouvernementaux.....	24
2.2.9 Les ressources informationnelles	24
2.2.10 Les autres secteurs	25

Conclusion.....	27
------------------------	-----------

ANNEXE I	
Tableaux sommaires de présentation	
du Plan québécois des infrastructures 2014-2024	29
ANNEXE II	
Liste des projets visés à l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques	
et autres projets dont le coût total est supérieur à 50 millions de dollars	32
ANNEXE III	
Mise à jour de la prévision des investissements de l'année 2013-2014	41
ANNEXE IV	
État de situation final de l'année 2012-2013 présenté lors de l'élaboration	
du Plan québécois des infrastructures 2013-2023	43
ANNEXE V	
Loi, directive et autres mesures	48

Introduction

Le Budget déposé le 4 juin 2014 par le ministre des Finances présente le plan d'action du gouvernement pour retrouver l'équilibre budgétaire et contrôler la croissance de la dette du Québec.

Avec le Plan québécois des infrastructures 2014-2024, le gouvernement entame la mise en place de gestes concrets annoncés dans ce budget et présente ses orientations au regard des investissements en infrastructures publiques pour les prochaines années.

Ce plan incorpore la planification des projets en fonction des exigences de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) et des étapes prévues dans la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Le gouvernement annonce un programme d'investissements dans les infrastructures représentant 90,3 milliards de dollars. Ce programme, axé sur une gestion responsable, est défini et mis en œuvre en privilégiant les activités jugées prioritaires, soit la lutte à la vétusté des infrastructures publiques et le développement économique. À cet égard, le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 prévoit spécifiquement le devancement de l'investissement d'une somme de 300 millions de dollars afin de réaliser principalement des projets à effet rapide sur l'économie, à hauteur de 250 millions de dollars. Ces sommes serviront à financer des projets additionnels sur le réseau routier et en voirie locale et à effectuer des rénovations urgentes dans les écoles et les hôpitaux. De plus, un montant de 50 millions de dollars servira au financement d'études et de projets prioritaires du gouvernement, notamment pour soutenir le secteur de la santé ainsi que pour développer la Capitale-Nationale et la Métropole.

Afin d'assurer une gestion transparente et rigoureuse, le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 introduit deux nouvelles approches, soit :

- La publication d'une liste de projets de 50 millions de dollars et plus;
- La mise en place d'une enveloppe centrale qui permettra de faire face aux imprévus et de réaliser les priorités du gouvernement en temps et lieu.

Le document intitulé Plan québécois des infrastructures 2014-2024 est articulé en deux sections :

- Dans la première partie, intitulée « Une approche rigoureuse et transparente pour la gestion des projets », le gouvernement présente les principales caractéristiques de ce plan définies selon les exigences de la Loi sur les infrastructures publiques.
- La seconde partie, intitulée « Des infrastructures répondant aux besoins des Québécois », aborde deux volets, soit :
 - Des infrastructures sécuritaires en appui au développement économique;
 - Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024, selon les différents secteurs d'activité.

Le document est complété de cinq annexes, où l'on trouvera :

- Une présentation sommaire du Plan québécois des infrastructures 2014-2024 (annexe 1);
- La liste des projets de plus de 50 millions de dollars selon les secteurs d'activité et les catégories d'avancement (annexe 2);
- La mise à jour de la prévision des investissements en 2013-2014 (annexe 3);
- L'état de situation final de l'année 2012-2013 présenté à l'occasion de l'élaboration du plan 2013-2023 (annexe 4);
- La Loi sur les infrastructures publiques et autres mesures (annexe 5).

PREMIÈRE PARTIE :

Une approche rigoureuse et transparente pour la gestion des projets

1.1 Une planification responsable et transparente

Les investissements en infrastructures ont pris une ampleur considérable et il est primordial de les assujettir à un processus décisionnel efficace de même qu'à un suivi sans faille et responsable. À cet effet, le gouvernement présente une planification permettant d'assurer la transparence des choix effectués :

- En publiant une liste des projets de 50 millions de dollars et plus;
- En constituant une enveloppe centrale;
- En accélérant des projets pour une action rapide sur l'économie (300 M\$);
- En appliquant une planification plus rigoureuse.

1.1.1 La publication d'une liste de projets¹

Une liste des projets d'infrastructures publiques est jointe au Plan québécois des infrastructures 2014-2024. À cet égard, il a été déterminé par le Conseil du trésor que tous les projets dont le coût total est supérieur à 50 millions de dollars seront inclus à la liste.

L'information présentée à l'annexe 2 à l'égard de ces projets diffère en fonction des catégories d'avancement suivantes :

- Projets à l'étude (42 projets);
- Projets en planification (41 projets);
- Projets en réalisation (58 projets).

Projets à l'étude

(vise des projets en démarrage envisagés de manière préliminaire à un montant de plus de 50 millions de dollars)

- Le nom du projet envisagé;
- La région administrative dans laquelle les investissements seront réalisés.

Projets en planification

(vise des projets estimés de plus de 50 millions de dollars)

- Le nom du projet retenu;
- La région administrative dans laquelle les investissements seront réalisés.

Projets en réalisation

(vise des projets autorisés de plus de 50 millions de dollars)

- Le nom du projet retenu;

¹ La Loi sur les infrastructures publiques spécifie qu'une liste des projets d'infrastructures publiques est jointe au Plan québécois des infrastructures.

- Le coût total du projet;
- La contribution des différents partenaires (gouvernement du Québec et autres partenaires);
- La région administrative dans laquelle les investissements seront réalisés.

1.1.2 La gestion responsable et la constitution d'une enveloppe centrale

Le Plan québécois des infrastructures publiques 2014-2024 présente les projets en lien avec les priorités du gouvernement et il préserve une enveloppe centrale de 6,6 milliards de dollars qui pourra être affectée à des projets au fur et à mesure qu'ils auront été analysés et autorisés.

Cette approche est guidée par la prudence et par la volonté du gouvernement d'effectuer une gestion responsable au regard des sommes nécessaires pour :

- Pallier les imprévus relativement à des infrastructures essentielles à la population;
- Le financement d'un ensemble de projets prioritaires au regard d'infrastructures dont la vie utile arrive à son terme;
- Le financement des projets dont les dossiers d'opportunité seront approuvés par le gouvernement en 2014 et en 2015.

1.1.3 Accélération de projets pour relancer l'économie

Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 prévoit précisément le devancement de l'investissement d'une somme de 300 millions de dollars afin de réaliser principalement des projets à effet rapide sur l'économie.

Cette somme permettra la mise à l'étude, pour un montant de 50 millions de dollars, de quelques projets majeurs jugés prioritaires par le gouvernement. Un investissement total de 250 millions de dollars, dont 125 millions de dollars dans le réseau de l'éducation, 100 millions de dollars pour le réseau routier et la voirie locale et 25 millions de dollars pour le réseau de la santé, sera de plus affecté à la réalisation de projets à effets économiques immédiats.

1.1.4 Une planification rigoureuse

Les règles de gouvernance en matière de gestion, d'approbation et de suivi des projets seront renforcées au cours de la prochaine année.

Les objectifs poursuivis par le gouvernement sont :

- De prioriser adéquatement les projets en fonction d'orientations clairement définies;
- De permettre un meilleur contrôle des coûts des projets;
- De maintenir le parc d'actifs dans un état adéquat et sécuritaire.

Ces règles plus rigoureuses permettent au gouvernement d'effectuer une gestion des infrastructures publiques. Elles maximisent la valeur obtenue des investissements gouvernementaux.

1.2 Les catégories d'avancement et les types d'investissement des projets

1.2.1 Les catégories d'avancement

Tous les projets d'infrastructures indiqués dans le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 sont répartis en trois catégories, selon leur degré d'avancement.

- La première catégorie regroupe les **projets à l'étude**. Il s'agit de projets en démarrage priorités par un ministère ou un organisme. Afin de procéder à des analyses approfondies, des sommes sont réservées pour l'étude de ces projets dans le Plan québécois des infrastructures 2014-2024. Ces études permettront de confirmer la pertinence de chaque projet et d'en estimer les besoins financiers et les risques.
- Les **projets en planification** sont classés dans une catégorie particulière. Le total de l'investissement fait alors l'objet d'une évaluation préliminaire. Ces projets n'ont donc pas encore été approuvés sous une forme définitive. Cependant, ils suscitent suffisamment d'intérêt, et l'information les concernant est suffisamment documentée pour provisionner des sommes dans le Plan québécois des infrastructures.
- Les **projets en réalisation** sont des projets dont le dossier d'affaires est complété et autorisé et pour lesquels le total de l'investissement est précisé.

Le classement sera révisé chaque année, au moment de la préparation du Plan québécois des infrastructures.

TABLEAU I

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 par catégorie d'avancement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	2014-2024	%
Projets à l'étude	461,3	0,5
Projets en planification (y compris les provisions sectorielles et l'enveloppe centrale)	27 868,7	30,9
Projets en réalisation (y compris les enveloppes de maintien d'actifs)	61 970,0	68,6
Total	90 300,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau ci-après présente tous les investissements en infrastructures publiques selon leur catégorie et leur secteur d'activité.

TABLEAU II
Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024
par secteur et par catégorie d'avancement
 (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	En réalisation	En planification	À l'étude	Total
Réseau routier	13 978,3	6 146,6	298,7	20 423,6
Transport collectif	2 205,3	5 349,4	60,3	7 615,0
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	1 559,1	462,2	2,5	2 023,8
Santé et services sociaux	15 369,2	1 593,7	36,0	16 998,9
Éducation	7 413,5	531,5	—	7 945,0
Enseignement supérieur et recherche	5 403,1	650,1	7,7	6 060,9
Culture	1 563,3	391,9	1,6	1 956,7
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	5 535,9	2 979,2	7,6	8 522,7
Logements sociaux et communautaires	1 814,2	465,2	—	2 279,4
Édifices gouvernementaux	1 587,2	1 043,2	0,6	2 631,1
Ressources informationnelles	2 700,0	352,4	—	3 052,3
Autres	2 841,0	1 373,4	18,0	4 232,4
Enveloppe centrale ¹	—	6 529,8	28,3	6 558,1
Total	61 970,0	27 868,7	461,3	90 300,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

1.2.2 Les types d'investissement

La Loi sur les infrastructures publiques prévoit que le Plan québécois des infrastructures doit préciser les sommes allouées aux types suivants d'investissement en infrastructures :

- Aux études concernant d'éventuels projets d'infrastructures déterminés par le gouvernement;
- Au maintien d'actifs concernant les infrastructures publiques;
- À l'ajout, à l'amélioration et au remplacement d'infrastructures publiques;
- Aux provisions réservées à des investissements futurs en infrastructures non encore autorisés.

TABLEAU III

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	2014-2024	%
Études	461,3	0,5
Maintien d'actifs (y compris la résorption du déficit de maintien d'actifs)	50 618,0	56,0
Ajout, amélioration et remplacement	28 905,0	32,0
Provisions sectorielles et enveloppe centrale	10 315,6	11,5
Total	90 300,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Conformément aux orientations établies, les investissements du Plan québécois des infrastructures 2014-2024 sont alloués de façon prioritaire au maintien des actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs.

L'enveloppe prévue à cette fin dans le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 est de 50,6 milliards de dollars, soit 56 % de l'enveloppe globale du plan. Sur ce total de 50,6 milliards de dollars, les sommes consacrées à la résorption du déficit de maintien d'actifs atteignent près de 10,1 milliards de dollars.

1.3 D'autres mesures prévues en 2014-2015

Les mesures introduites par la Loi sur les infrastructures publiques visent à favoriser la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment en assurant une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs, y inclus la résorption du déficit de maintien d'actifs, et ceux relatifs au développement des infrastructures. Ainsi, les investissements du Plan québécois des infrastructures 2014-2024 sont alloués de façon prioritaire au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs.

Par ailleurs, la Loi sur les infrastructures publiques exige des ministères et organismes qu'ils élaborent un cadre de gestion de leurs investissements en infrastructures et qu'ils dressent et tiennent à jour un inventaire complet des infrastructures sous leur responsabilité, y compris une évaluation de leur état, de leur déficit de maintien d'actifs et de leur valeur de remplacement.

Enfin, la Loi exige qu'un plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures soit élaboré par chaque ministre à l'égard des investissements de son ministère et de ceux des organismes publics dont il a la responsabilité.

1.3.1 La gestion du parc d'actifs

Afin d'assurer la pérennité des infrastructures publiques, le gouvernement a adopté en 2007 la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (chapitre M-1.2) qui avait notamment comme objectif que les investissements publics en infrastructures soient faits conformément aux meilleures pratiques.

Les ministères et organismes ont alors produit une première évaluation de leur déficit de maintien d'actifs et un premier cadre de gestion de leurs investissements en infrastructures. Le déficit de maintien d'actifs a alors été évalué à 20 milliards de dollars et la valeur de remplacement des parcs d'infrastructures à 260 milliards de dollars. Cette loi précisait que le déficit de maintien d'actifs devait être résorbé sur une période de 15 ans.

La Loi sur les infrastructures publiques affirme l'importance que le gouvernement accorde à la gestion de son parc d'actifs et à son maintien en bon état en précisant que chaque ministère et organisme doit élaborer un cadre de gestion de ses investissements publics en infrastructures.

À cet égard, dès 2014-2015, le Secrétariat du Conseil du trésor met un guide à la disposition des ministères et organismes. Ce guide détermine les lignes directrices en vue de la production, au printemps 2015, du cadre de gestion de leurs infrastructures respectives. Cet exercice vise notamment à :

- Encadrer l'élaboration des cadres de gestion des infrastructures;
- Uniformiser les normes à appliquer et les objectifs visés en matière de maintien d'actifs et de résorption du déficit de maintien d'actifs;
- Guider les organismes publics dans l'implantation de nouvelles façons de faire;
- Bonifier la reddition de comptes en matière d'investissements en infrastructures.

Ces nouveaux cadres de gestion présenteront notamment les processus de gestion relatifs à l'inventaire, à l'inspection et à l'évaluation de l'état physique des infrastructures, à leur déficit de maintien d'actifs, le cas échéant, et à leur valeur de remplacement.

Le gouvernement continuera d'appliquer des normes reconnues dans chacun des domaines où l'État québécois exerce des responsabilités au titre du maintien des actifs. Grâce à ces différents efforts, les investissements nécessaires pour préserver les infrastructures publiques pendant leur durée de vie utile seront consentis en allouant annuellement à cette fin des sommes établies selon des standards reconnus.

1.3.2 Le plan annuel de gestion des investissements en infrastructures publiques

Les ministres devront produire annuellement, dès 2015-2016, un plan de gestion des investissements publics en infrastructures à l'égard des investissements de leur ministère et de ceux des organismes publics dont ils sont responsables. Ces plans seront déposés à l'Assemblée nationale par le président du Conseil du trésor et ils devront contenir différents éléments portant notamment sur la réalisation des objectifs des ministères et organismes en matière d'infrastructure, l'effet des investissements sur les dépenses du gouvernement, la résorption du déficit de maintien d'actifs et la pérennité des infrastructures.

Ainsi, en 2015-2016, le gouvernement disposera d'une évaluation, conforme aux meilleures pratiques, de l'état physique de ses infrastructures et, le cas échéant, de leur déficit de maintien d'actifs.

DEUXIÈME PARTIE :

Des infrastructures répondant aux besoins des Québécois

Les investissements en infrastructures ont des retombées directes sur les services à la population, ainsi que sur le bien-être et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Des infrastructures de qualité permettent aux citoyens de bénéficier des services auxquels ils s'attendent. Au-delà des routes et des bâtiments, plus de capital public signifie des laboratoires de qualité dans les cégeps et les universités, des équipements informatiques à la fine pointe dans les écoles ainsi que des équipements culturels répondant aux besoins de la population.

Les façons de faire appliquées avec le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 permettent au gouvernement d'effectuer une bonne gestion des infrastructures publiques. Elles maximisent la valeur obtenue des investissements gouvernementaux.

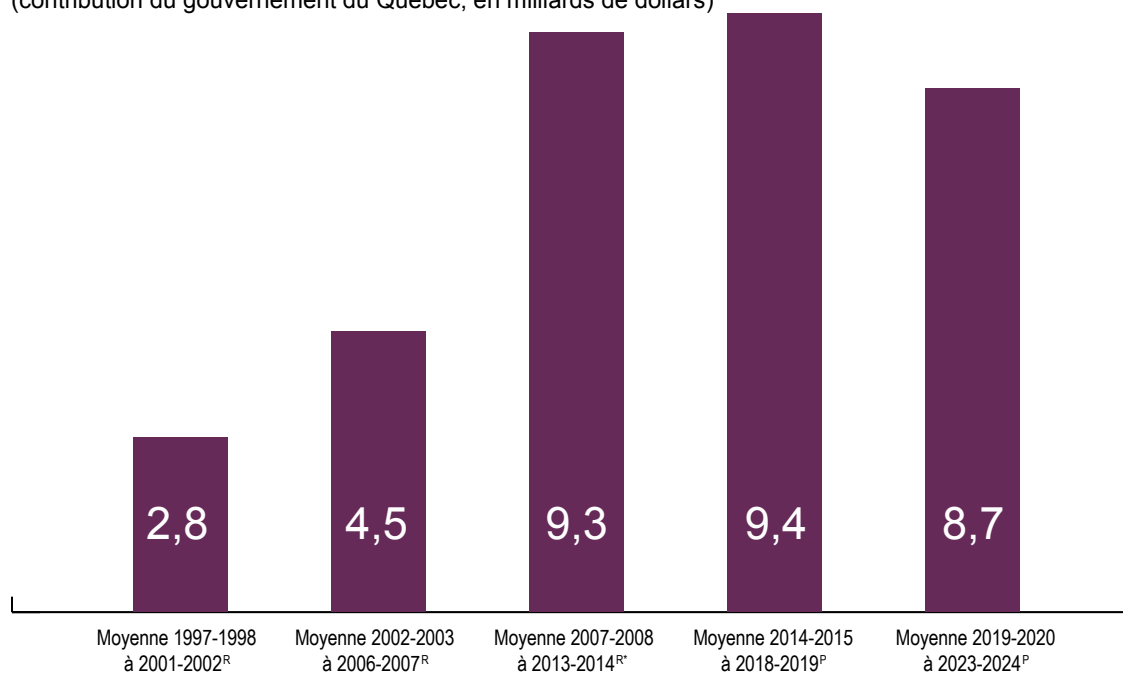
2.1 Des infrastructures modernes et sécuritaires pour soutenir le développement économique

Depuis 2007, date de la mise en œuvre du premier Plan québécois des infrastructures, le niveau des investissements publics en infrastructures a considérablement augmenté, de même que les sommes consacrées au maintien en bon état des actifs publics.

GRAPHIQUE 1

Évolution des investissements publics en infrastructures depuis 1997-1998

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



R : moyenne des montants réels

R* : pour 2007-2012 : moyenne annuelle des montants réels

pour 2013-2014 : montants probables

P : moyenne des montants prévus

Au cours des cinq prochaines années, soit pour la période 2014-2015 à 2018-2019, le niveau moyen des investissements planifiés selon le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 s'établira à 9,4 milliards de dollars annuellement.

Pour les cinq années suivantes, soit de 2019-2020 à 2023-2024, le niveau moyen annuel des investissements dans les infrastructures atteindra 8,7 milliards de dollars.

Il s'agit de niveaux demeurant historiquement très élevés. Ils permettront au gouvernement de réaliser les objectifs de maintien des actifs en bon état et de résorption du déficit de maintien d'actifs, tout en respectant la capacité financière de l'État. Une gestion responsable et rigoureuse apparaît donc d'autant plus importante dans le contexte économique difficile et compte tenu de l'incidence du coût des projets sur les dépenses et la dette consolidée du gouvernement.

2.1.1 Des infrastructures modernes et sécuritaires

Le maintien d'actifs représente l'ensemble des travaux requis afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, de contrer la vétusté des infrastructures et d'assurer leur conformité aux normes ainsi que leur conservation. Le déficit en matière de maintien d'actifs représente les investissements nécessaires à leur remise en bon état.

Les investissements relatifs au maintien, à la réfection et au remplacement d'actifs gouvernementaux prévus à cette fin dans le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 sont essentiels à la prestation de services à la population et à la modernisation du parc immobilier et routier.

L'enveloppe prévue au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 représente 56 % de l'enveloppe globale du plan, dont près de 10,1 milliards de dollars sont consacrés à la résorption du déficit de maintien d'actifs.

2.1.2 Des infrastructures pour soutenir le développement économique

Les investissements en infrastructures ont une incidence stratégique sur la prospérité économique du Québec.

➤ **Des gains pour le Québec**

À court et moyen termes, le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 agira sur la conjoncture économique du Québec. Il permettra d'atténuer les pressions provenant d'un contexte international difficile.

En moyenne, les 9 milliards de dollars d'investissements prévus annuellement créeront ou maintiendront près de 53 000 emplois par année au Québec, soit 1,5 % des emplois totaux. Parmi ceux-ci, 32 000 sont des emplois directs.

➤ **Les retombées économiques de la dotation en capital public**

Les infrastructures et les investissements qui y sont consacrés contribuent de deux façons au développement économique.

- Des infrastructures complètes et bien entretenues sont essentielles au bon déroulement de l'activité économique, à la croissance des entreprises et aux activités des particuliers.
 - Une entreprise est plus productive si ses employés ont accès à un réseau de transport collectif efficace et si elle dispose d'un réseau d'autoroutes lui permettant de s'approvisionner et d'acheminer ses produits et services à faible coût dans des délais courts et constants.
 - Un réseau d'éducation bien pourvu en capital public contribue à former une main-d'œuvre qualifiée, capable de s'adapter aux défis technologiques.

- Le capital public a également un effet d'entraînement sur le capital des entreprises puisqu'il incite ces dernières à investir et à produire davantage. Cela a pour effet de doter les travailleurs québécois de plus de capital en machinerie et en équipements afin d'augmenter leur productivité.
- Les investissements eux-mêmes contribuent directement à la croissance, en raison de leurs retombées sur l'emploi et sur l'activité des entreprises concernées. Ils soutiendront directement le développement économique, considérant les effets directs que leur réalisation aura sur l'activité d'un grand nombre de secteurs et les avantages à moyen et à long termes que représente l'augmentation de notre dotation collective en capital public.

Les hausses de capital public prévues se traduiront par une augmentation du produit intérieur brut (PIB), contribuant ainsi à la prospérité du Québec.

➤ **Une augmentation importante du stock de capital public dans l'économie québécoise**

Les investissements en infrastructures contribueront directement à la croissance du stock de capital public dans l'économie, déterminant important de la productivité et de la croissance économique.

- En pourcentage du PIB réel, le stock de capital public continuera d'augmenter pour atteindre 35,2 % en 2016, après être passé de 28,2 % du PIB en 2000 à 34,3 % en 2013.

2.2 Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 : des investissements dans tous les secteurs d'activité

Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 présente des investissements concernant les infrastructures de tous les secteurs d'activité du gouvernement. Les ajouts, les améliorations et le remplacement des infrastructures planifiés pour les dix prochaines années ont été déterminés en fonction des besoins prioritaires de la population.

L'effort de modernisation qui se poursuit dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2014-2024 concernera notamment les secteurs des transports, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, ainsi que les administrations municipales.

- Dans le secteur des transports, cet effort de modernisation facilitera les déplacements des citoyens et des travailleurs et les échanges commerciaux entre les entreprises.
- En santé, il contribuera à accroître le bien-être et la santé de la population et il favorisera une meilleure accessibilité au réseau de la santé.
- En éducation, il améliorera la formation des étudiants et des travailleurs ainsi que la recherche et l'innovation, déterminants de premier ordre de la productivité des entreprises du Québec.
- Dans le secteur municipal, il représentera un facteur important de localisation des familles et des entreprises.

Les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 couvrent tous les secteurs d'activité du gouvernement.

- Réseau routier : autoroutes, routes, ponts, échangeurs et viaducs.
- Transport collectif : métro, autobus, trains de banlieue, quais, gares et voies ferrées.
- Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre : traversiers, quais, gares, aéroports nordiques, chemins de fer et voirie locale.
- Santé et services sociaux : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD.
- Éducation : établissements scolaires.
- Enseignement supérieur et recherche : cégeps, universités, laboratoires de recherche.

- Culture : musées, bibliothèques.
- Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs : usines de traitement d'eau, réseaux d'aqueduc et d'égouts, complexes multifonctionnels, usines de biométhanisation et de compostage, équipements sportifs, parcs nationaux.
- Logements sociaux et communautaires.
- Édifices gouvernementaux : bureaux gouvernementaux, palais de justice, centres de détention, postes de la Sûreté du Québec.
- Ressources informationnelles : projets et équipements en ressources informationnelles des ministères et organismes.
- Autres secteurs : centres de la petite enfance, Plan Nord, barrages publics, acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes.

TABLEAU IV
Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024
par secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	2014-2024	%
Réseau routier	20 423,6	22,6
Transport collectif	7 615,0	8,4
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	2 023,8	2,3
Santé et services sociaux	16 998,9	18,8
Éducation	7 945,0	8,8
Enseignement supérieur et recherche	6 060,9	6,7
Culture	1 956,7	2,2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 522,7	9,4
Logements sociaux	2 279,4	2,5
Édifices gouvernementaux	2 631,1	2,9
Ressources informationnelles	3 052,3	3,4
Autres		
Centres de la petite enfance : 807,9		
Plan Nord : 1 159,1		
Acquisition des ministères et organismes : 1 964,9		
Autres : 300,5	4 232,4	4,7
Enveloppe centrale ¹	6 558,1	7,3
Total	90 300,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

On trouvera ci-après le détail, par secteur d'activité, des investissements en infrastructures prévus au Plan québécois des infrastructures 2014-2024.

La liste de tous les projets dont le coût total est de plus de 50 millions de dollars est présentée à l'annexe 2.

2.2.1 Les transports

Le réseau routier

- Plus de 70 % des investissements sont consacrés au maintien en bon état des chaussées et des structures.
- Le projet visant le remplacement de l'échangeur Turcot poursuivra les étapes en vue de sa réalisation.
- Tous les projets majeurs en cours de réalisation se poursuivent. Près de 5,3 milliards de dollars sont consacrés à la continuité de projets d'ajout, d'amélioration ou de remplacement d'infrastructures.

Le transport collectif

- Tous les projets majeurs en cours de réalisation se poursuivent. C'est le cas du remplacement des voitures du métro de Montréal.
- La finalisation de travaux du train de l'Est est prévue pour l'automne 2014.
- Des sommes sont également prévues pour réaliser plusieurs projets, dont le Système rapide par bus sur Pie-IX à Montréal et à Laval.
- Des projets sont à l'étude, notamment le projet de transit sur le nouveau pont Champlain.

Le transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

- Des sommes sont prévues pour la construction de trois traversiers.
- Pour la mise en œuvre de la stratégie maritime, des sommes sont spécifiquement prévues pour l'accès aux ports de Québec et de Montréal et la réalisation de faisabilité du projet de Pôle logistique en Montérégie est à l'étude.

2.2.2 La santé et les services sociaux

- Près d'une dizaine de projets majeurs se poursuivent, notamment :
 - Le CHUM, l'hôpital Sainte-Justine et le CUSM.
- Plusieurs projets sont en planification ou à l'étude dans l'ensemble des régions du Québec, dont notamment la construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec et la construction d'un nouvel hôpital à Vaudreuil-Soulanges, le Centre intégré de traumatologie et l'unité mère-enfant à l'hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et à la nouvelle aile à l'hôpital de Verdun.
- Plus de 12 milliards de dollars sont alloués pour la rénovation (maintien d'actifs et résorption du déficit de maintien d'actifs) du parc immobilier des établissements du réseau.

2.2.3 L'éducation

- Priorité est donnée au maintien des actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs. Ils représenteront plus de 85 % des investissements du secteur, soit près de 7 milliards de dollars.
- Une enveloppe de près de 325 millions de dollars est prévue pour l'ajout et l'agrandissement d'écoles.

- Un effort particulier est consenti pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles de la région de Montréal.

2.2.4 L'enseignement supérieur et la recherche

- Les investissements en recherche sont maintenus. Ils représentent près de 800 millions de dollars.
- Le maintien des actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs sont prioritaires. Plus de 5 milliards de dollars y seront consacrés, soit 83 % des investissements du secteur.
- Les travaux de planification se poursuivent pour la construction éventuelle d'un complexe des sciences à l'Université de Montréal.

2.2.5 La culture

- Près de 80 % de l'enveloppe totale, soit 1,5 milliard de dollars, sera consacré au maintien en bon état des infrastructures culturelles.
- Une somme de 100 millions de dollars sera investie dans la stratégie numérique culturelle.
- Les travaux de réfection et d'agrandissement de l'Édifice Wilder seront entrepris.
- Plusieurs projets sont à l'étude, dont le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal sur le site de Pointe-à-Callière.

2.2.6 Les infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- Des enveloppes pour une somme de 2,7 milliards de dollars sont prévues pour le maintien des actifs se rapportant à la mise aux normes des installations d'eau potable, des réseaux souterrains et de l'assainissement des eaux usées.
- Plus de 4,2 milliards de dollars sont prévus pour l'ajout, l'amélioration et le remplacement d'infrastructures municipales, notamment une somme de près de 1,8 milliard de dollars qui sera affectée à la stratégie pour la gestion des effluents d'eaux usées.
- Des contributions gouvernementales de plus de 600 millions de dollars sont attribuées aux programmes de biométhanisation et de compostage.
- Une enveloppe de plus de 850 millions de dollars est prévue pour les infrastructures sportives, notamment dans le cadre de la Politique nationale du sport et de l'activité physique.

2.2.7 Les logements sociaux et communautaires

- La construction de 3 000 nouveaux logements sociaux et communautaires est annoncée, notamment pour les aînés, les itinérants et les clientèles à faible revenu.
- Une somme de près de 1,1 milliard de dollars sera consacrée à la rénovation des logements sociaux et communautaires.

2.2.8 Les édifices gouvernementaux

- La réalisation des projets de construction d'établissements de détention est en cours.
- Les études pour la construction d'un immeuble de bureaux sur le site de l'Îlot Voyageur se poursuivent.

2.2.9 Les ressources informationnelles

- Dans les ministères et organismes, de nombreux projets en ressources informationnelles se poursuivront, notamment en matière d'infrastructures technologiques et pour des projets liés aux systèmes de mission.

2.2.10 Les autres secteurs

- Une somme de près de 1,2 milliard de dollars est allouée à la réalisation du Plan Nord.
- Les enveloppes prévues aux immobilisations des centres de la petite enfance totalisent plus de 800 millions de dollars.
- Une somme de près de 2 milliards de dollars est prévue pour les acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes, dont des véhicules et des équipements.

Conclusion

Les investissements en infrastructures, dont la planification est rendue publique pour les dix prochaines années, constituent un des moteurs de l'économie québécoise.

Les investissements annoncés sur dix ans, représentant 90,3 milliards de dollars, permettront de répondre aux besoins des Québécois. Ils soutiendront directement le développement économique et ils auront des retombées positives à moyen et à long termes sur l'activité d'un grand nombre de secteurs.

Imprégné d'une grande transparence, le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 présente aux Québécois une gestion responsable et rigoureuse des investissements en matière d'infrastructures.

ANNEXE I

Tableaux sommaires de présentation du Plan québécois des infrastructures 2014-2024

TABLEAU V
Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 par secteur d'intervention et par année
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	PQI 2014-2024
Réseau routier	2 376,2	2 275,0	2 361,3	2 030,2	2 022,4	2 132,2	2 060,2	1 766,5	1 710,6	1 689,0	20 423,6
Transport collectif	983,5	1 222,1	666,8	909,0	730,9	742,0	587,2	589,1	591,0	593,2	7 615,0
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	494,0	261,2	180,4	184,4	180,7	155,0	143,8	142,1	141,0	141,0	2 023,8
Santé et services sociaux	2 268,1	1 610,2	1 630,7	1 775,0	1 965,7	1 762,2	1 637,9	1 498,3	1 492,6	1 358,4	16 998,9
Éducation	1 540,5	740,5	641,2	668,6	727,6	727,6	727,6	727,5	727,0	716,9	7 945,0
Enseignement supérieur et recherche	618,5	701,5	605,2	601,7	587,5	588,9	589,4	589,4	589,4	589,4	6 060,9
Culture	391,5	228,2	163,9	172,3	167,1	174,9	172,8	163,8	164,2	158,0	1 956,7
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	1 185,6	1 085,3	872,9	815,7	705,4	677,0	704,3	755,5	807,6	913,5	8 522,7
Logements sociaux et communautaires	260,2	310,4	247,8	251,5	295,4	231,8	171,0	171,0	171,0	169,3	2 279,4
Édifices gouvernementaux	491,9	434,5	275,2	246,4	258,5	223,4	182,1	173,1	173,0	173,0	2 631,1
Ressources informationnelles	367,1	380,9	316,2	309,7	293,8	271,4	278,2	278,4	278,6	277,9	3 052,3
Autres secteurs	544,2	375,5	585,6	372,9	358,3	398,0	401,8	401,4	398,7	396,0	4 232,4
Sous-total	11 521,5	9 625,3	8 547,2	8 337,3	8 293,2	8 084,6	7 656,2	7 256,2	7 244,7	7 175,7	83 741,9
Enveloppe centrale¹	28,3	—	—	220,4	335,6	566,9	985,1	1 374,9	1 486,3	1 560,7	6 558,1
PQI 2014-2024	11 549,8	9 625,3	8 547,2	8 557,7	8 628,8	8 651,5	8 641,3	8 631,1	8 731,0	8 736,4	90 300,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

TABLEAU VI
Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 par type d'investissement et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Type d'investissement	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	PQI 2014-2024
Maintien d'actifs											
Budget régulier	4 299,5	3 455,0	3 218,3	3 358,3	4 270,3	4 432,5	4 357,5	4 441,8	4 386,0	4 263,4	40 482,6
Résorption du déficit de maintien d'actifs	1 275,7	1 031,1	947,8	793,2	909,3	1 079,6	1 079,5	1 059,6	1 053,7	906,0	10 135,5
Sous-total Maintien d'actifs	5 575,2	4 486,1	4 166,1	4 151,5	5 179,6	5 512,1	5 437,0	5 501,4	5 439,7	5 169,4	50 618,0
Ajout, amélioration et remplacement											
Continuité	5 041,8	4 338,6	3 796,4	2 838,3	2 118,0	1 626,1	1 362,0	1 010,9	1 051,3	1 015,3	24 198,7
Nouvelles initiatives	741,7	525,8	482,1	811,3	546,2	535,9	269,6	262,0	264,6	267,1	4 706,4
Sous-total Ajout, amélioration et remplacement	5 783,6	4 864,4	4 278,6	3 649,6	2 664,2	2 162,0	1 631,6	1 272,9	1 315,9	1 282,4	28 905,0
Études et provisions sectorielles											
Études	140,9	92,2	41,6	29,0	29,9	57,7	35,0	20,0	15,0	—	461,3
Provisions sectorielles	50,1	182,5	60,9	507,4	419,6	352,9	552,5	461,9	474,2	723,9	3 785,8
Sous-total Études et provisions sectorielles	191,1	274,7	102,5	536,3	449,5	410,6	587,5	481,9	489,2	723,9	4 247,1
Enveloppe centrale¹	—	—	—	220,4	335,6	566,9	985,1	1 374,9	1 486,3	1 560,7	6 529,8
PQI 2014-2024	11 549,8	9 625,3	8 547,2	8 557,7	8 628,8	8 651,5	8 641,3	8 631,1	8 731,0	8 736,4	90 300,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

TABLEAU VII

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 par secteur d'intervention et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	Maintien d'actifs			Ajout, amélioration et remplacement			Études	Provisions sectorielles et Enveloppe centrale ¹	PQI 2014-2024
	Budget régulier	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Sous-total	Continuité	Nouvelles initiatives	Sous-total			
Réseau routier	13 450,5	1 018,1	14 468,6	5 296,8	90,0	5 386,8	298,7	269,4	20 423,6
Transport collectif	1 984,3	1 035,7	3 020,0	2 244,0	1 933,4	4 177,4	60,3	357,3	7 615,0
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	1 110,8	—	1 110,8	707,3	10,0	717,3	2,5	193,2	2 023,8
Santé et services sociaux	9 221,3	2 894,3	12 115,6	4 390,8	93,2	4 484,0	36,0	363,3	16 998,9
Éducation	5 427,5	1 380,1	6 807,6	605,9	449,2	1 055,1	—	82,3	7 945,0
Enseignement supérieur et recherche	4 022,1	1 018,3	5 040,4	510,4	—	510,4	7,7	502,4	6 060,9
Culture	1 180,1	333,3	1 513,3	179,6	100,0	279,6	1,6	162,2	1 956,7
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	965,0	1 962,4	2 927,5	3 367,9	1 734,0	5 101,9	7,6	485,7	8 522,7
Logements sociaux et communautaires	565,0	493,3	1 058,3	755,9	207,4	963,3	—	257,8	2 279,4
Édifices gouvernementaux	1 123,6	—	1 123,6	1 239,7	50,4	1 290,1	0,6	216,8	2 631,1
Ressources informationnelles	638,5	—	638,5	2 216,8	38,8	2 255,6	—	158,3	3 052,3
Autres secteurs	793,9	—	793,9	2 683,4	—	2 683,4	18,0	737,1	4 232,4
Sous-total	40 482,6	10 135,5	50 618,0	24 198,7	4 706,4	28 905,0	433,0	3 785,8	83 741,9
Enveloppe centrale ¹	—	—	—	—	—	—	28,3	6 529,8	6 558,1
PQI 2014-2024	40 482,6	10 135,5	50 618,0	24 198,7	4 706,4	28 905,0	461,3	10 315,6	90 300,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1 Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2014-2024

Liste des projets, selon la catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

ANNEXE II

Liste des projets visés à l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques et autres projets dont le coût total est supérieur à 50 millions de dollars

Réseau routier

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Construction d'une route à quatre voies entre Québec et Saguenay (route 175 et autoroute 73)*	03 - Capitale-Nationale 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	578,2	6,5	584,7	425,6	1 010,3
2- Prolongement de l'autoroute 50 entre Doherty et Lachute*	07 - Outaouais 15 - Laurentides	816,7	1,9	818,6	40,7	859,3
3- Échangeurs Turcot et de La Vérendrye - Maintien des structures	06 - Montréal	364,6	185,4	550,0	—	550,0
4- Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phases I et II	01 - Bas-Saint-Laurent	322,1	53,3	375,4	96,3	471,7
5- Pont Honoré-Mercier - Maintien de la structure	06 - Montréal 16 - Montérégie	123,0	302,7	425,7	—	425,7
6- Prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges	12 - Chaudière-Appalaches	252,7	122,9	375,6	40,8	416,4
7- Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Notre-Dame-des-Neiges et entre Le Bic et Mont-Joli	01 - Bas-Saint-Laurent	301,5	69,5	371,0	—	371,0
8- Réaménagement du rond-point Dorval (composante routière)	06 - Montréal	112,9	81,4	194,3	111,0	305,3
9- Prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine - Phases I et II*	16 - Montérégie	143,5	56,7	200,2	88,5	288,7
10- Prolongement de la route 167 vers les monts Otish*	10 - Nord-du-Québec	216,6	30,2	246,8	—	246,8
11- Réparation des murs et des plafonds des tunnels Ville-Marie et Viger	06 - Montréal	47,3	175,9	223,2	17,1	240,3
12- Réaménagement de l'échangeur Charest et Robert-Bourassa*	03 - Capitale-Nationale	179,3	3,8	183,1	49,4	232,5
13- Contournement de Sherbrooke par le sud (autoroute 410) - Phase I*	05 - Estrie	123,9	43,2	167,1	0,0	167,1
14- Élargissement de l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Joseph - Phase II*	12 - Chaudière-Appalaches	47,5	39,6	87,1	75,5	162,6
15- Prolongement de l'autoroute 5*	07 - Outaouais	62,7	22,3	85,0	75,8	160,8
16- Autoroute métropolitaine – Maintien des structures	06 - Montréal	110,2	45,3	155,5	—	155,5
17- Réaménagement de l'échangeur Décarie Nord*	06 - Montréal	139,6	5,9	145,5	—	145,5
18- Prolongement de l'autoroute 70 vers la Ligne Bagot	02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	53,7	81,2	134,9	—	134,9
19- Échangeur Saint-Pierre - Maintien de la structure	06 - Montréal	59,0	65,1	124,1	—	124,1
20- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine – Maintien de la structure	06 - Montréal 16 - Montérégie	85,1	1,0	86,1	—	86,1
21- Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 25 et la route 132 à Longueuil*	16 - Montérégie	80,1	1,5	81,6	3,5	85,1
22- Réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency - Phases III à VIII*	03 - Capitale-Nationale	37,1	25,1	62,2	0,0	62,2
Total En réalisation:		4 257,3	1 420,4	5 677,7	1 024,2	6 701,9

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2014-2024
Liste des projets, selon la catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Réseau routier

En planification

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Construction d'un pont sur la rivière Mistassini	02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	8- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda (route 117)	08 - Abitibi-Témiscamingue
2- Reconstruction des structures de l'autoroute Henri IV	03 - Capitale-Nationale	9- Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont	09 - Côte-Nord
3- Contournement de Sherbrooke par le sud (autoroute 410) - Phase II	05 - Estrie	10- Construction d'une voie de contournement de Longue-Rive (route 138)*	09 - Côte-Nord
4- Reconstruction de l'échangeur Turcot	06 - Montréal	11- Relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines	12- Chaudière-Appalaches
5- Réfection de l'échangeur des Sources à Pointe-Claire et Dorval	06 - Montréal	12- Reconstruction du pont Gédéon-Ouimet entre Laval et Boisbriand	13 - Laval 15 - Laurentides
6- Transformation de la rue Notre-Dame en boulevard urbain (section L'Assomption, secteur du port de Montréal)	06 - Montréal	13- Reconstruction du viaduc Lajeunesse à Saint-Jérôme	15 - Laurentides
7- Réfection du pont Pie-IX entre Montréal et Laval	06 - Montréal 13 - Laval	14- Reconstruction du pont Gouin entre Iberville et Saint-Jean-sur-Richelieu	16 - Montérégie

Réseau routier

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic	01 - Bas-Saint-Laurent	11- Amélioration de l'accès au port de Montréal – Prolongement de l'avenue Souigny	06 - Montréal
2- Prolongement de l'autoroute 85 jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick – Phase III	01 - Bas-Saint-Laurent	12- Amélioration de l'accès au port de Montréal – Réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25	06 - Montréal
3- Élargissement de l'autoroute Henri-IV à Québec	03 - Capitale-Nationale	13- Raccordement des deux sections du boulevard Cavendish	06 - Montréal
4- Reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans	03 - Capitale-Nationale	14- Réfection de l'autoroute métropolitaine	06 - Montréal
5- Reconstruction des échangeurs au nord des ponts de Québec	03 - Capitale-Nationale	15- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06 - Montréal
6- Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie à Montréal	06 - Montréal	16- Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre l'île de Montréal et Vaudreuil	06 - Montréal 16 - Montérégie
7- Reconstruction du pont Honoré-Mercier	06 - Montréal	17- Élargissement de la route 337 à Terrebonne	14 - Lanaudière
8- Boulevard urbain de l'ouest de l'île de Montréal	06 - Montréal	18- Construction d'une voie de contournement de Saint-Félix-de-Valois (route 131)	14 - Lanaudière
9- Réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger	06 - Montréal	19- Poursuite du prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine - Phases III et IV	16 - Montérégie
10- Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre	06 - Montréal		

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2014-2024

Liste des projets, selon la catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Transport collectif

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal	06 - Montréal	384,7	1 470,1	1 854,8	618,3	2 473,1
2- Train de banlieue corridor Nord-Est (train de l'Est)	14 - Lanaudière	512,6	180,0	692,6	—	692,6
3- Construction du centre d'entretien de train de banlieue Lachine	06 - Montréal	38,5	79,4	117,9	—	117,9
4- Programme Réno-systèmes III – Métro de Montréal	06 - Montréal	36,0	226,7	262,7	87,3	350,0
5- Rapibus de la Société de transport de l'Outaouais*	07 - Outaouais	175,1	31,3	206,4	68,8	275,2
6- Programme Réno-infrastructures – Métro de Montréal	06 - Montréal	38,2	147,1	185,3	61,7	247,0
7- Infrastructure au réseau des bus – Phase II (Centre de transport Stinson)*	06 - Montréal	101,4	10,2	111,6	37,1	148,7
8- Étagement ferroviaire de la jonction de l'Est*	06 - Montréal	48,0	10,8	58,8	—	58,8
Total En réalisation :		1 334,5	2 155,6	3 490,1	724,2	4 214,3

Transport collectif

En planification

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Programme Réno-tunnel (tunnel Mont-Royal)	06 - Montréal	4- Acquisition de 20 nouvelles voitures de train de banlieue et de 3 locomotives par l'AMT	06 - Montréal 13 - Laval 16 - Montérégie 14 - Lanaudière 15 - Laurentides
2- Construction du centre d'entretien de train de banlieue Pointe Saint-Charles	06 - Montréal	5- Construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais	07 - Outaouais
3- Voie réservée Pie-IX entre le centre-ville de Montréal et Laval	06 - Montréal 13 - Laval		

Transport collectif

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Tunnel Vendôme	06 - Montréal	3- Train de l'Ouest	06 - Montréal
2- Prolongement du réseau de métro de Montréal	06 - Montréal	4- Transit sur le nouveau pont Champlain	06 - Montréal 16 - Montérégie

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre
En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Remplacement du N.M Camille-Marcoux	01 - Bas-Saint-Laurent 09 - Côte-Nord	81,9	98,1	180,0	—	180,0
2- Remplacement du N.M. Lucien-L.	03 - Capitale-Nationale 09 - Côte-Nord	19,7	67,8	87,5	—	87,5
3- Remplacement du N.M. Radisson	03 - Capitale-Nationale 09 - Côte-Nord	19,7	67,8	87,5	—	87,5
Total En réalisation :		121,3	233,7	355,0	—	355,0

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre
En planification

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Aéroport international Jean-Lesage de Québec – Phase II du projet de modernisation	03 - Capitale-Nationale		

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre
À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Faisabilité de la voie de contournement – Lac-Mégantic	05 - Estrie	2- Faisabilité du Pôle logistique de la Montérégie	16 - Montérégie

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2014-2024

Liste des projets, selon la catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Santé et services sociaux

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et centre de recherche	06 - Montréal	1 641,7	1 449,1	3 090,8	540,1	3 630,9
2- Centre universitaire de santé McGill (CUSM)	06 - Montréal	1 393,8	214,1	1 607,9	855,9	2 463,8
3- Hôpital Sainte-Justine - Grandir en santé	06 - Montréal	211,5	595,6	807,1	132,5	939,6
4- Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis – Phases I, II et III	06 - Montréal	273,6	98,4	372,0	6,9	378,9
5- Hôpital Haut-Richelieu-Rouville	16 - Montérégie	12,0	96,5	108,5	1,1	109,6
6- Agrandissement de l'urgence et des services ultra spécialisés à l'Hôtel-Dieu du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	05 - Estrie	96,2	0,1	96,3	5,3	101,6
7- Centre hospitalier universitaire de Québec – Hôtel-Dieu de Québec	03 - Capitale-Nationale	67,5	10,1	77,6	—	77,6
8- Hôpital Maisonneuve-Rosemont – Urgence	06 - Montréal	31,1	40,6	71,7	1,0	72,7
Total En réalisation :		3 727,4	2 504,5	6 231,9	1 542,8	7 774,7

Santé et services sociaux

En planification

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- CSSS de Charlevoix – Relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul	03 - Capitale-Nationale	5- CSSS du Sud de Lanaudière – Hôpital Pierre-Le Gardeur	14 - Lanaudière
2- Centre hospitalier régional de Trois-Rivières – Phase II (Pavillon Sainte-Marie)	04 - Mauricie	6- CSSS de Saint-Jérôme – Nouveau pavillon pour les soins en santé mentale	15 - Laurentides
3- Hôpital Maisonneuve-Rosemont – Construction pour la dialyse	06 - Montréal	7- CSSS de Saint-Jérôme – CHSLD	15 - Laurentides
4- CSSS Alphonse-Desjardins – Construction d'un centre régional intégré de cancérologie	12 - Chaudière-Appalaches		

Santé et services sociaux

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Hôpital régional de Rimouski – Construction d'un bloc opératoire	01 - Bas-Saint-Laurent	5- Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal – Centre intégré de traumatologie et unité mère-enfant	06 - Montréal
2- Construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus	03 - Capitale-Nationale	6- Hôpital de Verdun – Construction d'une nouvelle aile	06 - Montréal
3- CSSS de Charlevoix – Hôpital La Malbaie – Construction d'un nouvel hôpital	03 - Capitale-Nationale	7- Centre jeunesse des Laurentides – Plan directeur clinique et immobilier	15 - Laurentides
4- Institut de cardiologie de Montréal – Agrandissement de l'urgence	06 - Montréal	8- CSSS de Vaudreuil-Soulanges – Construction d'un nouvel hôpital	16 - Montérégie

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

Enseignement supérieur et recherche

En planification

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Université de Montréal - Complexe des sciences à Outremont	06 - Montréal		

Enseignement supérieur et recherche

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- École de santé publique de l'Université de Montréal - Quartier de la santé de Montréal	06 - Montréal	2- HEC Montréal - Construction d'un nouveau pavillon au centre-ville ou réaménagement du pavillon principal	06 - Montréal

Culture

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Musée national des beaux-arts du Québec*	03 - Capitale-Nationale	13,7	31,4	45,1	58,3	103,4
2- Réfection et agrandissement de l'Édifice Wilder	06 - Montréal	6,4	60,0	66,4	32,8	99,2
Total En réalisation :		20,1	91,4	111,5	91,1	202,6

Culture

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière)	06 - Montréal

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2014-2024

Liste des projets, selon la catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Amphithéâtre de Québec	03 - Capitale-Nationale	62,5	137,5	200,0	200,0	400,0
2- Usine de filtration de Laval*	13 - Laval	41,2	5,6	46,8	209,8	256,6
3- Station d'épuration de Montréal	06 - Montréal	7,0	56,7	63,7	86,3	150,0
4- Rejets des eaux usées à Montréal	06 - Montréal	2,5	46,8	49,3	98,7	148,0
5- Quartier des spectacles à Montréal*	06 - Montréal	36,0	4,0	40,0	80,0	120,0
6- Gare de triage d'Outremont à Montréal*	06 - Montréal	16,5	13,5	30,0	90,0	120,0
7- Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau*	09 - Côte-Nord	1,1	27,6	28,7	36,0	64,7
8- Station d'épuration de Gatineau	07 - Outaouais	3,1	50,0	53,1	26,5	79,6
9- Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin*	07 - Outaouais	1,6	24,9	26,5	26,5	53,0
Total En réalisation :		171,5	341,5	538,1	853,8	1 391,9

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

En planification

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Projet de biométhanisation - Ville de Québec*	03 - Capitale-Nationale	6- Projet de biométhanisation - Ville de Laval*	13 - Laval
2- Amphithéâtre sportif à Trois-Rivières	04 - Mauricie	7- Projet de biométhanisation - Ville de Longueuil*	16 - Montérégie
3- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan*	04 - Mauricie	8- Projet de biométhanisation - Couronne Sud-Est de Montréal*	16 - Montérégie
4- Projet de biométhanisation - Ville de Montréal*	06 - Montréal	9- Projet de biométhanisation - Couronne Sud-Ouest de Montréal*	16 - Montérégie
5- Cité de la culture et du sport à Laval - Place Bell*	13 - Laval		

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Anneau de glace Gaétan-Boucher	03 - Capitale-Nationale	3- Remplacement de la toiture du stade olympique	06 - Montréal
2- Nouvelle vocation pour le site de l'Hôpital Royal Victoria	06 - Montréal		

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2014-2024
Liste des projets, selon la catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Barrages publics (autres secteurs)

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Barrage des Quinze*	08 - Abitibi-Témiscamingue	14,5	44,9	59,4	10,8	70,2
Total En réalisation :		14,5	44,9	59,4	10,8	70,2

Édifices gouvernementaux

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- Construction d'un établissement de détention à Sorel-Tracy	16 - Montérégie	30,1	170,8	200,9	—	200,9
2- Construction d'un établissement de détention à Amos	08 - Abitibi-Témiscamingue	11,0	114,9	125,9	—	125,9
3- Construction d'un établissement de détention à Roberval	02 – Saguenay – Lac-Saint-Jean	54,6	60,5	115,1	—	115,1
4- Construction d'un établissement de détention à Sept-Îles	09 - Côte-Nord	8,5	82,4	90,9	—	90,9
Total En réalisation :		104,2	428,6	532,8	—	532,8

Édifices gouvernementaux

En planification

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Construction d'un palais de justice à Rimouski	01 - Bas-Saint-Laurent	3- Rénovation de l'établissement de détention Maison Tanguay	06 - Montréal
2- Réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec	03 - Capitale-Nationale	4- Réaménagement majeur au palais de justice de Saint-Hyacinthe	16 - Montérégie

Édifices gouvernementaux

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Construction d'un édifice à bureaux sur le site d'Estimauville	03 - Capitale-Nationale	2- Construction d'un édifice à bureaux sur le site de l'îlot Voyageur	06 - Montréal

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2014-2024

Liste des projets, selon la catégorie d'avancement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Plan Nord (autres secteurs)

À l'étude

Secteur, catégorie et nom	Région administrative
1- Construction d'un nouveau lien ferroviaire pour le transport de minerais en provenance de la fosse du Labrador	09 - Côte-Nord

Ressources informationnelles

En réalisation

Secteur, catégorie et nom	Région administrative	Contribution du Québec			Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2014-2015	PQI 2014-2024	Total		
1- SAGIR (SGR2) - Gestion des ressources humaines*	03 - Capitale-Nationale	77,3	34,8	112,1	—	112,1
Total En réalisation :		77,3	34,8	112,1	—	112,1

* Projets non visés par l'article 9 de la Loi sur les infrastructures publiques.

ANNEXE III

Mise à jour de la prévision des investissements de l'année 2013-2014

Cette annexe présente un état de situation préliminaire des investissements du Plan québécois des infrastructures 2013-2023, réalisés en 2013-2014.

Pour l'année 2013-2014, une somme de 11,1 milliards de dollars était prévue pour l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures 2013-2023. Les investissements réalisés pour l'année 2013-2014 sont évalués à 10,7 milliards de dollars, représentant 96,6 % de ce qui avait été prévu initialement.

TABLEAU VIII
Investissements probables pour l'année 2013-2014 par rapport aux investissements prévus au PQI 2013-2023, par secteur d'intervention et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Sous-total	Ajout, amélioration et remplacement	Total	Taux de réalisation probable
Réseau routier						
Prévu	1 536,9	177,0	1 713,9	814,8	2 528,7	
Probable	1 779,9	177,0	1 956,9	654,9	2 611,8	103,3 %
Transport collectif						
Prévu	131,3	327,4	458,7	527,7	986,4	
Probable	82,8	327,4	410,2	232,7	642,9	65,2 %
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres						
Prévu	114,7	—	114,7	254,9	369,6	
Probable	100,5	—	100,5	155,8	256,3	69,4 %
Santé et services sociaux						
Prévu	652,4	203,6	856,0	1 508,4	2 364,4	
Probable	723,8	203,6	927,4	1 698,8	2 626,2	111,1 %
Éducation						
Prévu	632,1	127,0	759,1	183,4	942,5	
Probable	708,0	127,0	835,0	217,0	1 052,0	111,6 %
Enseignement supérieur et recherche						
Prévu	404,1	93,5	497,6	161,2	658,8	
Probable	404,1	93,5	497,6	98,5	596,1	90,5 %
Culture						
Prévu	192,6	98,2	290,8	111,3	402,1	
Probable	102,1	42,9	145,0	113,0	258,1	64,2 %
Logements sociaux et communautaires						
Prévu	83,7	46,4	130,1	231,2	361,3	
Probable	83,7	46,4	130,1	155,9	286,0	79,2 %
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs						
Prévu	216,8	225,0	441,8	466,3	908,1	
Probable	329,0	233,9	563,0	295,9	858,9	94,6 %
Édifices gouvernementaux						
Prévu	127,4	—	127,4	217,7	345,1	
Probable	109,1	—	109,1	184,7	293,8	85,1 %
Ressources informationnelles						
Prévu	116,0	—	116,0	445,9	561,9	
Probable	65,3	—	65,3	477,7	543,0	96,6 %
Autres						
Prévu	148,3	—	148,3	506,0	654,3	
Probable	96,8	—	96,8	582,0	678,7	103,7 %
Total						
Prévu	4 356,3	1 298,1	5 654,4	5 428,8	11 083,2	
Probable	4 585,2	1 251,7	5 836,9	4 866,8	10 703,7	96,6 %

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE IV

État de situation final de l'année 2012-2013 présenté lors de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures 2013-2023

La Loi sur les infrastructures publiques édicte, entre autres, que le Plan québécois des infrastructures doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pendant l'année financière précédente.

Cette annexe présente les investissements du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 réalisés en 2012-2013.

Un taux de réalisation global de 90,0 %

Des investissements de 9,6 milliards de dollars ont été réalisés en 2012-2013 dans l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures 2013-2023, ce qui représente 90,0 % des investissements probables de 10,6 milliards de dollars.

Santé et services sociaux et éducation, des taux de réalisation de près de 100,0 %

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés totalisent 2,3 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 113,0 %. Ce taux de réalisation exceptionnel s'explique principalement par un devancement des travaux initialement prévus pour les années ultérieures à 2012-2013.

- Une somme de 868,8 millions de dollars a été investie dans des travaux de maintien d'actifs et de résorption du déficit de maintien d'actifs tels que la réfection des installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur de différents bâtiments, et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Des investissements de 1,4 milliard de dollars ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets tels que la construction du CHUM, du CUSM, de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (phases I, II et III), l'agrandissement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ainsi que l'amélioration de l'urgence de l'Hôpital La Salle, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Hôpital d'Alma.

Dans le secteur de l'éducation, 99,2 % des investissements probables ont été réalisés, pour un peu plus de 1,0 milliard de dollars.

- 705,4 millions de dollars ont permis la réalisation de travaux qui avaient comme objectif le maintien d'actifs aux infrastructures scolaires et la résorption de leur déficit de maintien d'actifs. Ces travaux visaient majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher.
- 304,3 millions de dollars ont été investis pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles dans toutes les régions du Québec.

Enseignement supérieur, recherche et culture, des taux de réalisation supérieurs à 90,0 %

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, 755,0 millions de dollars ont été investis, soit 97,3 % des investissements probables.

Pour le réseau collégial, des investissements de 223,6 millions de dollars ont été réalisés.

- 174,7 millions de dollars ont été investis dans les cégeps, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures, aux systèmes mécaniques et électriques ainsi que pour la restauration de laboratoires de sciences.

- 48,9 millions de dollars ont permis d'améliorer l'offre de formation, notamment par le biais de la création de nouvelles places-élèves aux cégeps de l'Outaouais, de Terrebonne et de L'Assomption.

Pour le réseau universitaire, un investissement de 398,0 millions de dollars a été réalisé pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs du parc immobilier, le réaménagement et la rénovation de certains pavillons, notamment le Pavillon Wilson de l'Université McGill et pour la création de nouveaux pavillons, dont l'École des médias de l'Université du Québec à Montréal.

Dans le domaine de la recherche, 133,4 millions de dollars ont été investis en 2012-2013.

- Une partie de cette somme a été versée dans le cadre du programme de cofinancement des projets Recherche-Québec – Fondation canadienne pour l'innovation (13,2 millions de dollars) et du programme de soutien à la recherche (38,4 millions de dollars).
- Les autres investissements (81,8 millions de dollars) ont notamment contribué à l'amélioration des infrastructures de recherche, dont celles de l'Hôpital neurologique de Montréal, de l'Institut national de recherche scientifique à Québec et du Centre de recherche industrielle du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

En ce qui a trait au secteur de la culture, les investissements ont été de 199,0 millions de dollars, soit un taux de réalisation de 93,7 %.

- Pour les sociétés et organismes d'État, des investissements de 45,5 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment la réfection de la maçonnerie extérieure et du système de sécurité du Musée de la civilisation, la poursuite de la construction du Musée national des beaux-arts du Québec et le maintien des actifs de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de la Société de la Place des Arts de Montréal.
- Pour les équipements culturels, des investissements de 146,2 millions de dollars ont été réalisés, entre autres pour l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, la transformation du bâtiment de l'Église unie en bibliothèque municipale dans la ville de Lachute et pour l'acquisition de documents pour les collections des bibliothèques municipales.
- En ce qui concerne les projets subventionnés par le Fonds du patrimoine culturel du Québec, des investissements de 7,3 millions de dollars ont aussi été réalisés, notamment pour la conservation des biens protégés par le gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4).

Réseau routier, transport collectif et infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs, des taux de réalisation supérieurs à 84,0 %

Dans le secteur du réseau routier, 2,9 milliards de dollars ont été investis, soit 89,4 % des investissements probables.

Les investissements pour le maintien des actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs ont été de 2,0 milliards de dollars. Ces sommes ont servi principalement pour :

- Le réaménagement de l'échangeur Décarie Nord, de l'échangeur entre les autoroutes Charest (autoroute 440) et Robert-Bourassa (autoroute 740) et de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 25 et la route 132 à Longueuil;
- Les travaux requis sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye, sur le pont Honoré-Mercier et sur le pont de l'Île-d'Orléans jusqu'à leur reconstruction;
- La réfection de la structure de l'autoroute métropolitaine, de l'autoroute Dufferin-Montmorency, de l'échangeur Saint-Pierre et du pont Pie-IX.

En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés en terme d'ajout, d'amélioration et de remplacement (873,2 millions de dollars), tels que :

- Le prolongement de la route 167 vers les monts Otish dans le Nord-du-Québec;

- Le prolongement de l'autoroute 5 en Outaouais;
- La phase I du contournement de la ville de Sherbrooke par le sud;
- Le prolongement de l'autoroute 70 vers La Baie.

Dans le secteur du transport collectif, 570,8 millions de dollars ont été investis, soit 85,9 % du budget probable.

- En ce qui concerne le maintien d'actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs, 235,2 millions de dollars ont été investis, principalement dans le renouvellement du parc de voitures MR-63 du métro de Montréal, dans les phases II et III du programme Réno-Systèmes du métro de Montréal et dans la phase I du programme Réno-infrastructures du métro de Montréal.
- En ajout, amélioration et remplacement, une somme de 335,6 millions de dollars a été investie. Elle a notamment servi à la mise en place d'une ligne de train de banlieue entre Mascouche et le centre-ville de Montréal (train de l'Est). Des sommes ont également été consacrées au projet Rapibus visant l'implantation d'un système de transport rapide en voie réservée à Gatineau, à l'étude du projet de prolongement du métro de Montréal et à la construction du Centre de transport Stinson de la Société de transport de Montréal.

Dans le secteur des infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs, 637,4 millions de dollars ont été investis, soit 84,5 % du budget probable.

Pour les infrastructures municipales :

- 396,8 millions de dollars ont été investis en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs. Ces projets touchent notamment le traitement de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la réhabilitation de réseaux de conduites souterraines. On peut citer, entre autres, le remplacement de conduites, notamment à Montréal, Québec, Saint-Lambert, Longueuil et Saguenay, la reconstruction du barrage Cyrille Delage à Québec, la construction d'une usine de filtration à Laval et la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable à Thetford Mines;
- 129,7 millions de dollars ont été injectés dans des projets en développement local et régional, par exemple la construction de nouvelles infrastructures pour les villages nordiques et la construction de l'amphithéâtre de Québec. De plus, des sommes ont été investies dans le renouvellement des équipements de la piscine et de l'aréna de Westmount, dans la construction d'un complexe multidisciplinaire à Vaudreuil-Dorion et d'un aréna à Saguenay.

Pour les infrastructures sportives, communautaires et de loisirs :

- 110,9 millions de dollars ont été investis, notamment pour l'agrandissement du PEPS de l'Université Laval, l'expansion du Centre des congrès de Québec, la réalisation du programme Trame verte et bleue (pistes cyclables, parcs et espaces verts) et la mise en place de l'Institut national du sport du Québec.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres et édifices gouvernementaux, des taux de réalisation supérieurs à 80,0 %

Dans le secteur du transport maritime, aérien, ferroviaire et autres, 132,5 millions de dollars ont été investis, soit 80,9 % du budget probable.

- Pour la Société des traversiers du Québec, 39,4 millions de dollars ont été investis, notamment pour le remplacement des navires Camille-Marcoux et La Richardière ainsi que pour l'adaptation des quais à la traverse entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine pour accueillir de nouveaux navires.
- En ce qui concerne les infrastructures aériennes, ferroviaires et autres, des investissements de 93,1 millions de dollars ont été réalisés en 2012-2013. Ces sommes ont notamment servi à l'amélioration de la voirie locale, au maintien des actifs de la Société du chemin de fer de la Gaspésie, à la reconstruction de la route d'accès à l'aéroport de Salluit et à la réalisation de différents tronçons de la Route verte.

Dans le secteur des édifices gouvernementaux, 197,3 millions de dollars ont été investis, soit 81,2 % du budget probable.

- Pour les édifices gouvernementaux de la Société québécoise des infrastructures, ce sont 87,2 millions de dollars qui ont été injectés. Ces sommes ont notamment servi à la réfection du stationnement de l'édifice Marie-Guyart à Québec et à la mise aux normes et à l'aménagement de plusieurs bâtiments.
- Pour les palais de justice, ce sont 40,1 millions de dollars qui ont été investis. Entre autres, ces sommes ont permis l'agrandissement du palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield, l'amélioration des fonctionnalités du palais de justice de Montmagny, le remplacement des tours d'eau du palais de justice de Montréal et la réparation de la toiture du palais de justice de La Malbaie.
- En ce qui concerne les centres de détention, 35,7 millions de dollars ont servi à la construction du centre de détention de Roberval et du centre de détention de Sorel-Tracy, au revêtement de la cour de la prison de Bordeaux et à la modernisation du système de contrôle de la prison de Rivière-des-Prairies.
- Dans les postes de police de la Sûreté du Québec, 34,3 millions de dollars ont été investis, notamment pour la construction des postes de Sainte-Agathe, de Mont-Laurier et de Saint-Tite ainsi que pour la réfection de l'entrée principale du Grand quartier général à Montréal.

Autres secteurs

Dans le secteur des ressources informationnelles, 378,6 millions de dollars ont été investis, soit 58,8 % du budget probable.

- 93,9 millions de dollars pour le maintien des systèmes informatiques des ministères et organismes.
- 284,7 millions de dollars pour la réalisation de différents projets informatiques, dont le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), la phase II du projet de Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et la planification stratégique en technologies, de l'information du curateur public.

Dans le secteur des logements sociaux et communautaires, 193,0 millions de dollars ont été investis, soit 61,9 % du budget probable.

- Une somme de 130,0 millions de dollars a été consacrée au maintien en bon état des logements de type habitation à loyer modique (entretien et réfection des bâtiments). Le solde de 63,0 millions de dollars a été affecté à la livraison de nouveaux logements dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable.

Des investissements de 93,9 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont notamment permis des travaux au barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue), aux barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean) et au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches).

Une somme de 221,5 millions de dollars a servi à l'ajout, à l'amélioration et au remplacement de diverses infrastructures, dont la construction de 300 logements sociaux au Nunavut dans le cadre du Plan Nord et la réforme cadastrale réalisée par le Fonds d'information sur le territoire.

TABLEAU IX
État de situation final de l'année 2012-2013 présenté lors de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures 2013-2023

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Sous-total	Ajout, amélioration et remplacement	Total	Taux de réalisation
Réseau routier						
Probable	1 633,4	446,5	2 079,9	1 164,0	3 243,9	
Réalisé	1 406,5	620,8	2 027,4	873,2	2 900,6	89,4 %
Transport collectif						
Probable	177,5	151,3	328,8	335,6	664,4	
Réalisé	235,2	—	235,2	335,6	570,8	85,9 %
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres						
Probable	104,2	—	104,2	59,7	163,9	
Réalisé	76,1	—	76,1	56,4	132,5	80,9 %
Santé et services sociaux						
Probable	849,7	81,4	931,1	1 088,8	2 019,9	
Réalisé	787,4	81,4	868,8	1 414,7	2 283,5	113,0 %
Éducation						
Probable	568,3	137,1	705,4	312,9	1 018,3	
Réalisé	568,3	137,1	705,4	304,3	1 009,7	99,2 %
Enseignement supérieur et recherche						
Probable	402,6	101,0	503,6	272,4	776,0	
Réalisé	402,6	101,0	503,6	251,4	755,0	97,3 %
Culture						
Probable	97,0	56,9	153,9	58,5	212,4	
Réalisé	104,6	45,3	150,0	49,0	199,0	93,7 %
Logements sociaux et communautaires						
Probable	93,9	46,4	140,3	171,5	311,8	
Réalisé	83,6	46,4	130,0	63,0	193,0	61,9 %
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs						
Probable	265,9	237,4	503,3	251,5	754,8	
Réalisé	184,7	235,6	420,3	217,1	637,4	84,5 %
Édifices gouvernementaux						
Probable	124,7	—	124,7	118,4	243,1	
Réalisé	92,8	—	92,8	104,4	197,3	81,2 %
Ressources informationnelles						
Probable	120,8	—	120,8	523,3	644,1	
Réalisé	93,9	—	93,9	284,7	378,6	58,8 %
Autres						
Probable	153,3	—	153,3	426,9	580,2	
Réalisé	93,9	—	93,9	221,5	315,3	54,4 %
Total						
Probable	4591,3	1 258,0	5 849,3	4 783,5	10 632,8	
Réalisé	4 129,6	1 267,7	5 397,3	4 175,4	9 572,7	90,0 %

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE V

Loi, directive et autres mesures

1. Loi sur les infrastructures publiques

La Loi sur les infrastructures publiques établit des règles en matière de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures.

Les objectifs poursuivis par la Loi sont :

- Obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- Assurer une planification adéquate des infrastructures publiques;
- Favoriser la pérennité des infrastructures publiques de qualité;
- Contribuer à la priorisation des investissements publics en infrastructures;
- Faire en sorte que la Société québécoise des infrastructures assure une gestion optimale du parc immobilier.

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2013. Cette Loi établit les règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques.

La Loi institue également la Société québécoise des infrastructures, ayant pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et d'assurer que le parc immobilier répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Cette Loi propose une vision à long terme de la planification des investissements du gouvernement en infrastructures, basée sur les meilleures pratiques dans le domaine. Ainsi, elle favorise une planification adéquate des investissements en infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des sommes qui leur sont consacrées et en promouvant les meilleures pratiques de gestion de projet ainsi qu'une meilleure reddition de comptes.

Les mesures introduites par la Loi favorisent également la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment par une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures.

2. Société québécoise des infrastructures

Issue de la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec, la Société québécoise des infrastructures a mis en place une structure unique d'offre de service en gestion de projets.

Tout en assurant la continuité des activités en gestion et en exploitation immobilières, cette fusion a permis la mise en commun des compétences respectives des deux organisations et, par conséquent, une gestion améliorée des projets d'infrastructure publique, de leur planification à leur exécution.

La Société québécoise des infrastructures a pour mission :

- De soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures;
- De développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de ces organismes.

3. Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique permet de mieux encadrer le processus de gouvernance des projets majeurs et d'arrimer les décisions du gouvernement avec les catégories d'avancement apparaissant au Plan québécois des infrastructures.

La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique est entrée en vigueur le 12 février 2014 et a remplacé la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique.

Cette directive découle de l'adoption de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) qui confie au Conseil du trésor le pouvoir de formuler des directives en matière de gouvernance et de gestion des infrastructures publiques.

Elle détermine les mesures requises pour assurer la gestion rigoureuse des projets majeurs d'infrastructure publique et vise, notamment, à promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projet, afin de faire les bons choix d'investissement pour se doter d'infrastructures de qualité tout en respectant les limites d'investissement établies.

Elle permet également au gouvernement de disposer de l'information nécessaire pour convenir de la pertinence d'un projet majeur et pour s'assurer que toutes les actions nécessaires ont été prévues et complétées depuis le démarrage du projet jusqu'à sa clôture.

4. Comités de suivi de la planification et de la gestion des investissements

Le Secrétariat du Conseil du trésor privilégie un modèle de gouvernance centralisée afin d'améliorer la surveillance et la maîtrise de la performance des projets stratégiques, la gestion du portefeuille de projets et les investissements en infrastructures. Deux comités jouent ainsi un rôle stratégique pour la conduite des projets.

COMITÉ EXÉCUTIF

Les fonctions du comité exécutif des projets d'infrastructure, assurées par le président du Conseil du trésor, sont notamment de :

- Suivre la performance des projets stratégiques, plus particulièrement ceux de très grande envergure ou comportant un niveau de risque très élevé et des enjeux importants, et ce, en étant appuyé par le comité de gouvernance des projets stratégiques d'infrastructure;
- Fournir des orientations au comité de gouvernance sur les suites à donner pour réduire les risques et faire face aux enjeux et sur le règlement des problématiques soulevées et, le cas échéant, sur le plan d'action proposé.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Les fonctions du comité de gouvernance des projets stratégiques d'infrastructure, présidé par le secrétaire associé aux infrastructures publiques du Secrétariat du Conseil du trésor, sont notamment de :

- Suivre la performance des projets et particulièrement celle des projets stratégiques comportant un niveau de risque élevé et des enjeux importants;
- Reconnaître les problématiques et les enjeux importants et, le cas échéant, proposer un plan d'action à haut niveau en tenant compte des retombées sur le coût, la portée et l'échéancier;
- Informer le comité exécutif de la performance des projets stratégiques en déterminant les problématiques et les enjeux importants;
- Proposer un plan d'action, assurer le suivi des actions convenues et assumer toutes autres fonctions liées aux investissements en infrastructures.

